

... je recommanderais aux personnes qui souffrent d'asthme de ne pas utiliser cette drogue pendant une journée.

Nous essayions alors de convaincre la Chambre qu'il s'agissait d'une question de vie ou de mort. Il s'est ensuite révisé après avoir repensé à sa réponse, et il a ajouté:

Le 19 juillet 1973, nous avons informé les fabricants du produit de notre intention d'en recommander la vente sur ordonnance seulement. Nous prenons présentement des mesures en ce sens et je prévois l'adoption prochaine de règles à cet égard.

J'en parle depuis 1969, monsieur l'Orateur. On trouvera à la page 6386 du hansard du 10 mars 1969 la réponse à une question que j'avais posée:

Le centre «antipoison» de la Direction générale des aliments et drogues, au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ne possède aucun rapport de mort subite, parmi les asthmatiques canadiens, qui soit attribuable au mauvais usage d'aérosols en inhalation.

Cela remonte à quatre ans mais voilà en fait sept ans que les autorités médicales canadiennes exhortent le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social à prendre des mesures. Plus récemment, l'Association médicale de Calgary exigeait un contrôle plus sévère. En l'absence de mesures gouvernementales et devant le refus du gouvernement de réagir, l'Association des pharmaciens a demandé à ses membres de ne vendre ce médicament qu'aux clients qui le demandent précisément. J'estime que cela démontre sans l'ombre d'un doute que l'isoprénaline est maintenant considérée par les autorités médicales et pharmaceutiques comme un médicament dangereux. Il n'est vendu en Europe que depuis quelques années et sur ordonnance. Au Royaume-Uni, par exemple, une étude approfondie a démontré qu'en six ans la mort de 3,500 asthmatiques était imputable à l'abus de ce médicament.

● (2200)

La raison pour laquelle je soulève de nouveau ce sujet ce soir, c'est que je veux demander au ministre ou à son secrétaire parlementaire qui répondra pour lui quand il sera possible de ne vendre ce médicament que sur ordonnance. D'après la réponse du ministre, il semble que cette question soit à l'étude et qu'un règlement à cet effet sera promulgué très prochainement. Étant donné que ce sujet est à l'étude depuis quelque sept ans et qu'il est maintenant indiscutablement prouvé que des morts sont imputables à l'abus de ce médicament, j'espère que, ce soir, le secrétaire parlementaire sera en mesure de nous dire, ainsi qu'au public canadien, qu'il fait maintenant l'objet d'un règlement et que le danger que courraient les asthmatiques a maintenant disparu.

**M. Norman Cafik (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, en réponse à la question du député de Brandon-Souris (M. Dinsdale), j'aimerais signaler que, de 1965 jusqu'à la fin des années 60, les renseignements en provenance d'autres pays donnaient à entendre que l'usage excessif d'aérosols renfermant des drogues sympathomimétiques aurait pu contribuer à augmenter l'incidence de mortalité chez les personnes atteintes d'asthme.

### Ajournement

En Grande-Bretagne, une étude rétrospective de la période 1961 à 1967 ainsi qu'une baisse de cette incidence après la modification des conditions d'ordonnance de l'isoprénaline offrent une explication convaincante de la hausse et de la baisse des morts subites chez les asthmatiques. Le personnel du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a comparé ces données avec les statistiques au Canada. Notre pays n'avait pas connu une augmentation semblable des décès dus à l'asthme.

Depuis 1967, cependant, quatre décès semblent être reliés à l'abus de ce produit au Canada et nous avons reçu des instances de médecins et de groupes professionnels qui croient que le problème causé par ce produit au Canada est peut-être plus grave que ne le laisse supposer le nombre de décès. Par conséquent, afin de garantir que l'isoprotérénol sera utilisé à bon escient par les asthmatiques, le ministère a recommandé qu'on ajoute ce médicament à l'Annexe F du Règlement sur les aliments et drogues, ce qui signifie qu'on ne pourra l'obtenir que sur ordonnance d'un médecin. Nous avons entrepris les démarches nécessaires pour faire promulguer cette mesure et nous prévoyons avoir terminé d'ici quelques jours. Entre-temps, le ministère recommande aux asthmatiques de suivre les indications de leur médecin.

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—LA FAMINE EN ÉTHIOPIE— L'OPPORTUNITÉ D'AIDE DIRECTE DU CANADA

**M. Ed. Nelson (Burnaby-Seymour):** Monsieur l'Orateur, le vendredi 16 novembre, j'ai soulevé à la Chambre la question des secours que le Canada apporte aux régions éthiopiennes frappées par la famine. Une émission nationale télévisée et des lettres et télégrammes de mes électeurs m'ont fait prendre conscience du problème. Depuis, plusieurs autres députés ont exprimé leur inquiétude au nom de leurs commettants. La réponse du ministre a paru insatisfaisante. J'ai donc demandé la possibilité de débattre la question à l'ajournement.

Voici en quelques mots comment je vois la situation. De 50,000 à 100,000 personnes sont mortes, à cause de la famine et de la sécheresse, surtout dans la province de Wallo, en Éthiopie. Cette province est habitée en grande partie par des tribus mulsumanes et païennes avec qui l'Église chrétienne d'Éthiopie, l'une des principales sources d'information du gouvernement, n'est pas directement en communication. En outre, le gouverneur local a caché la nature exacte de l'urgence et il a été renvoyé ou emprisonné, on ne sait trop. On a laissé entendre que d'autres éléments entraient en ligne de compte, notamment l'indifférence de la part du gouvernement central et la fierté farouche du peuple de Wallo.

On a aussi rapporté que 17 étudiants qui avaient manifesté contre la dissimulation des faits concernant la famine ont été tués à Dessye, capitale de la province de Wallo, à la suite du refus du gouverneur général suppléant de discuter de la famine avec eux. Je connais bien peu la politique de ce pays, mais on me dit que dans cette région il y a une poignée de nobles autochtones absents qui pressurent la population exigeant un tribut exorbitant. Toutefois, je n'ai pas plus de détail. En tout cas, on ne parle pas de politique à un peuple affamé.